la montagne sainte, les épreuves de son peuple et, s'il tarde à déployer la force de son bras, il ne souffre pas, néanmoins, quelle que soit la durée assignée au développement de ses desseins, que le seccurs dont elle a besoin fasse defaut a son Eglise.

"Et maintenant, les obligations de Notre charge apostolique demandent que Nous préposions, à diverses Eglises du monde

catholique, de nouveaux pasteurs."

## LETTRE PASTORALE

DE

## MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Fidèles et aux Communautés Religieuses du Diocèse de Montréal, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

EDOUARD CHARLES FABRE, par la Grâce de Dieu, et du Siège Apostolique, Archevêque de Montréal, etc., etc.

Nos Très Chers Frènes,

Nous croyons le temps arrivé d'exposer à votre sérieuse considération une question des plus importantes. Avant que le mal ne soit commis, il est de notre devoir d'élever la voix pour défendre ce que Nous estimons être une cause juste et équitable au point de vue de l'intérêt public, une cause qui importe à tous les catholiques sous le rapport des libertés inhérentes à l'Église leur mère. Ces libertés, l'Église y a un droit incontestable, et elles ne lui sont contestées que par des hommes ignorants de ses lois, et faux appréciateurs de ses bienfaits, ou par des hommes animés d'intentions hostiles contre elle. Aux premiers, Nous avons à ouvrir les yeux, et Nous sommes convaincu que, la lumière une fois faite dans leur intelligence, ils seront des nôtres, et passeront dans les rangs des défenseurs de l'Église. Quant aux autres, Notre mission est de les combattre avec votre aide, Nos Très Chers Frères, et Nous avons la confiance que votre coopération ne nous fera pas défaut.

Depuis bien des années, un principe était et est encore contenu dans notre Code municipal, dans l'acte concernant l'incorporation ues villes et des campagnes, et dans les lois sur l'éducation, à savoir, que les biens de fabriques, des communautés religieuses, et des institutions de charité et d'éducation sont exempts de toutes taxes

et imposition..